

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Animateur loisir tourisme

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	1/32

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type	7
Fiches activités types de l'emploi	11
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	15
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	27
Glossaire du REAC	29

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	3/32

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La version de 2018 du Titre Professionnel de niveau IV « Animateur Loisir tourisme » présentait deux activités. La version de 2023 reste positionnée sur deux activités types : « Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique » et « Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique ».

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'emploi d'animateur loisir tourisme a été analysé à l'aide de sources documentaires (études sur l'emploi, rapports) et d'entretiens auprès des professionnels de villages vacances, campings, centres de loisirs, parcs de loisirs, sites naturels et touristiques...). Des offres d'emploi liées à l'animation loisir tourisme ont été exploitées, et des statistiques emplois formation ont été analysées.

L'emploi d'animateur recouvre toujours les activités de conception et d'animation d'activités de loisirs. On ne note pas de changement majeur dans l'exercice professionnel du métier mais des évolutions liées aux tendances de fond : tourisme de proximité, intégration dans la vie locale, utilisation d'outils numériques. Ces tendances sont intégrées aux compétences liées à la conception et à l'animation.

Concernant l'offre de prestation animation, la demande des clientèles touristiques affirme le besoin de participer, y compris en soirée. L'organisation d'ateliers et d'animation participatives se renforce par rapport aux propositions de spectacles.

Compte tenu des difficultés de recrutement, le secteur touristique (villages vacances, hôtels clubs, campings, parcs de loisirs...) recherche des animateurs plus polyvalents que spécialistes. Les champs d'intervention restent toutefois les mêmes : journée et soirée autour de la découverte, l'activité physique, la détente, le divertissement, la convivialité.

Le secteur de l'accueil collectif des mineurs, avec ou sans hébergement, offre de nombreux emplois. Les savoir-faire particuliers liés aux projets éducatifs et aux programmes d'animation à finalité éducative sont intégrés au référentiel.

La logistique reste une composante du métier avec l'utilisation d'une régie son et lumière même si ces dispositifs tendent de plus en plus vers une automatisation. L'animateur mobilise des équipements et matériels pour réaliser ces animations, il contribue au maintien et au bon fonctionnement du matériel ; les compétences prennent en compte ces évolutions.

Le titre professionnel prend en compte l'ensemble des évolutions sociétales autour du handicap et de l'ensemble des mesures liées à la RSE (Responsabilité Sociétale en Entreprise).

Liste des activités

Ancien TP : Animateur loisir tourisme

Activités :

- Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
- Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

Nouveau TP : Animateur loisir tourisme

Activités :

- Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
- Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	5/32

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique	1	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
		2	Créer des animations loisirs pour différents publics
		3	Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais
2	Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique	4	Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais
		5	Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais
		6	Assurer la logistique des animations loisirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	6/32

FICHE EMPLOI TYPE

Animateur loisir tourisme

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'animateur loisir tourisme propose ou adapte des activités de loisirs à différents publics et les anime en veillant à la qualité des prestations proposées.

Il intervient dans le secteur touristique (hébergements ou stations proposant de l'animation), celui du loisir ludo-récréatif et celui de l'accueil de mineurs (centres de loisirs avec ou sans hébergement). L'animateur est également présent dans les maisons de retraite, les résidences seniors et l'événementiel qui recrute ponctuellement des animateurs.

L'animateur loisir tourisme adhère et participe au projet d'animation ou au projet éducatif de l'établissement et à l'élaboration du programme d'animation. Il propose, élabore ou met en œuvre des animations à partir d'activités ou de combinaisons d'activités, en favorisant l'ambiance et la création de liens entre les participants. Il s'appuie sur les atouts du territoire, la réponse aux besoins et aux motivations des différents publics et vise la participation du plus grand nombre.

L'animateur loisir tourisme crée ou adapte des activités physiques dans le respect de la réglementation, des activités ludiques, festives et culturelles. Il prévoit des contenus et des supports pour chaque activité, s'assure de leur mise en sécurité et anticipe les besoins matériels et humains.

L'animateur loisir tourisme participe à la promotion des animations sur le terrain et/ou via des outils numériques. Il crée ou participe à la création de supports de promotion multimédias. Il les diffuse sur l'établissement et via les réseaux sociaux en veillant à respecter le cadre légal.

L'animateur loisir tourisme prépare, installe et anime seul ou en équipe une activité ou une combinaison d'activités. Il participe à des animations collectives et des spectacles en journées et soirées, en coordonnant sa contribution avec celles des autres membres de l'équipe. Il veille à créer et maintenir l'ambiance souhaitée.

Il contribue à la partie technique d'une animation (son, éclairage, régie...), à son installation et à l'entretien des matériels et équipements. L'animateur loisir tourisme contribue à la gestion des achats et des prestations externes, suit et respecte le budget alloué. Il s'assure de la qualité des animations proposées et de la satisfaction des participants.

L'animateur loisir tourisme intervient dans des établissements touristiques et de loisirs accueillant de la clientèle en prestation à la journée ou en séjour. Il peut intervenir dans des structures médicosociales ou périscolaires.

L'animateur loisir tourisme travaille seul ou au sein d'une équipe parfois avec des prestataires externes. Il peut travailler en amont de la saison touristique. Il est amené à se déplacer en journée sur des petites distances pour des animations en dehors de l'établissement.

L'animateur loisir tourisme travaille à temps plein ou à temps partiel, le plus souvent en tant que saisonnier. Les horaires peuvent être variables et peuvent comprendre des soirées, des week-ends et jours fériés. La rémunération est fixe.

L'emploi demande une bonne condition physique, de l'autonomie, de la créativité, une bonne présentation. La pratique de plusieurs arts culturels (théâtre, danse, musique, ateliers manuels...) ou d'activités sportives est souhaitable.

L'attestation aux premiers secours et le permis de conduire B sont nécessaires pour certains employeurs pour l'encadrement de groupes.

Dans le cadre de sa pratique, l'animateur loisir tourisme est amené à travailler avec une clientèle étrangère. Dans ce cas, la langue commune est l'anglais. Il pratique l'anglais au niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues étrangères.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les villages vacances
- les hôtel-clubs
- les clubs de vacances
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	7/32

- les parcs résidentiels de loisirs
- les campings
- les camping-clubs
- les parcs de loisirs
- les parcs à thème
- les parcs aquatiques
- les parcs récréatifs
- les casinos
- les maisons de retraite médicalisées et de séjours
- les résidences services seniors
- les entreprises de loisirs et de spectacles
- les centres de loisirs
- les centres de vacances
- les centres d'accueil périscolaires
- les centres d'accueil intercommunaux
- les prestataires de service en animation
- les stations touristiques montagnardes et de littoral
- les sociétés d'organisation d'évènementiels

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Animateur polyvalent
- Animateur généraliste
- Animateur adultes
- Animateur d'activités culturelles et ludiques
- Animateur de journée
- Animateur jeux
- Animateur de soirée
- Animateur disc-jockey
- Animateur chanteur
- Animateur micro
- Animateur mini-club
- Animateur découverte
- Animateur enfants et adolescents
- Animateur temps d'activités périscolaires
- Animateur station
- Animateur évènementiel

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Les activités physiques et sportives doivent être encadrées par les personnes titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle dont la liste est fixée à l'annexe II-1 de l'article A 212 – 1 du code du sport.

Les personnes titulaires du titre professionnel Animateur loisir tourisme ne peuvent pas encadrer contre rémunération une activité physique et sportive. Ils peuvent proposer une activité physique dès lors que celle-ci :

- ne présente pas de risque spécifique
- revêt une finalité ludique, récréative et de détente
- ne développe pas de finalité pédagogique et d'acquisition de niveau technique
- ne propose pas de performance et de compétition
- n'est pas intensive
- permet l'échange collectif et la bonne humeur
- occasionne la découverte de nouvelles pratiques loisirs

À ce jour, l'emploi aux fonctions d'animation en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme est réglementé par l'arrêté du 9 février 2007 stipulant les titres et diplômes concernés. Le Titre professionnel Animateur loisir tourisme est en cours d'homologation pour cette réglementation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	8/32

Les professionnels des structures de loisirs périscolaires exigent le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) pour tenir l'emploi.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

A la suite à l'arrêté du 15 juillet 2019, les titulaires du titre professionnel d'animateur loisir tourisme délivré par le ministère chargé de l'emploi obtiennent de droit les unités capitalisables suivantes :

- UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » ou « animateur ».

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
Créer des animations loisirs pour différents publics
Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais

2. Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique
Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais
Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais
Assurer la logistique des animations loisirs

Compétences transversales de l'emploi

Adopter un comportement orienté vers l'autre
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention(s) :

Code APE de la NAF 55

55.20Z Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée

55.30Z Terrains de camping et parcs pour caravane ou véhicules de loisirs

Code APE de la NAF 90-93

9002Z Activités de soutien au spectacle vivant

93.21Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thème

93.29Z Autres activités récréatives et de loisirs

Convention(s) : Convention collective nationale IDCC 1316 (brochure N°3151) Tourisme social et familial – Avenant n° 33 du 14 mai 1998 – Animateur qualifié Niveau B

Convention collective nationale IDCC 1631 (brochure N°3271) Hôtellerie de plein air et terrain de camping avenant n° 23 du 16 juin 2009– 2e échelon : agent de maîtrise expérimenté

Convention collective nationale IDCC 1790 (Brochure N°3275) des espaces des loisirs, d'attractions et culturels – accord du 5 janvier 1994.

Convention collective nationale IDCC 2717(brochure N° 3355) Entreprises techniques au service de la création et de l'évènement – avenant du 21 février 2008 – employé catégorie 3

Convention collective nationale IDCC 1527 (brochure N°3090) Administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers – Avenant du 28 Novembre 2018 – employé niveau E2

Convention collective nationale IDCC 1518 (brochure N°3246) métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale – Arrêté du 3 février 2023

Code(s) NSF :

334t--Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	9/32

Fiche(s) Rome de rattachement

G1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	10/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'animateur loisir tourisme propose ou adapte des activités de loisirs à différents publics et les anime en veillant à la qualité des prestations proposées. Il adhère et participe au projet d'animation ou au projet pédagogique et à l'élaboration du programme d'animation journées et soirées. Il contribue à la promotion des animations.

Il imagine, propose, élabore ou met en œuvre des animations à partir d'activités ou de combinaisons d'activités, en favorisant l'ambiance et la création de liens entre les participants. Il s'appuie sur les atouts du territoire (potentiel touristique et prestataires), la réponse aux besoins et aux motivations des différents publics identifiés (y compris les publics en situation de handicap) et vise la participation du plus grand nombre.

L'animateur loisir tourisme crée ou adapte, dans le respect de la réglementation, des activités physiques, ludiques, festives et culturelles.

Il conçoit ou prévoit des contenus et des supports pour chaque activité, s'assure de leur mise en sécurité et anticipe les besoins matériels et humains nécessaires aux animations.

L'animateur loisir tourisme participe à la promotion des animations sur le terrain et/ou via des outils numériques. Il participe à la création de supports de promotion multimédias. Il les diffuse dans l'établissement et via les réseaux sociaux en veillant à respecter le cadre légal de la communication. Il peut le cas échéant être en charge de la promotion et de la création de supports.

L'animateur loisir tourisme exerce dans et/ou à l'extérieur d'un établissement. Il collabore en permanence avec ses collègues et sa hiérarchie. Toutefois, en fonction de la taille de l'établissement ou des organisation internes, il peut être amené à travailler seul.

L'animateur loisir tourisme intègre et met en œuvre la politique de responsabilité sociétale de l'établissement qu'il représente en appliquant au quotidien les éco-gestes, la non-discrimination, la protection des données personnelles et les postures requises face aux personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de sa pratique, l'animateur loisirs tourisme est amené à travailler avec une clientèle étrangère. Dans ce cas, la langue commune est l'anglais. Il pratique l'anglais au niveau B1 du Cadre européen de référence pour les langues étrangères.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
Créer des animations loisirs pour différents publics
Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais

Compétences transversales de l'activité type

Adopter un comportement orienté vers l'autre
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	11/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'animateur loisir tourisme anime seul ou en équipe des activités de journées et de soirées pour différents publics.

Il prépare et installe des animations, vérifie l'accessibilité pour les personnes, dont les personnes en situation de handicap.

Il accueille les participants et leur transmet des informations. Il anime les différentes activités, y compris en anglais, et les adapte au public présent si nécessaire. Il favorise la participation du public par l'interactivité et la sollicitation individuelle ou collective. Il veille à la sécurité des activités et donne les consignes.

L'animateur loisir tourisme participe à des animations collectives et des spectacles en coordonnant sa contribution avec l'équipe de la structure et/ou le public. Il gère éventuellement la régie son et lumière lors de spectacle. Il assure des animations de journée et de soirée et assure un rôle de meneur, de modérateur, d'arbitre... Il veille à créer et à maintenir l'ambiance souhaitée et à obtenir la participation du plus grand nombre.

L'animateur loisir tourisme contribue à la gestion des achats et des prestations externes, il suit et respecte le budget alloué, il réalise le montage et démontage des équipements son et lumière, il effectue ou fait effectuer les petites réparations du matériel, l'entretient et l'entrepose en toute sécurité.

L'animateur loisir tourisme évalue les animations qu'il a proposées ainsi que la satisfaction des clients ou participants.

L'animateur loisir tourisme intègre et met en œuvre la politique de responsabilité sociétale de l'établissement qu'il représente en appliquant au quotidien les éco-gestes, la non-discrimination, la protection des données personnelles et les postures requises face aux personnes en situation de handicap. Dans le cadre de sa pratique, l'animateur loisir tourisme est amené à travailler avec une clientèle étrangère. Dans ce cas, la langue commune est l'anglais. Il pratique l'anglais au niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues étrangères.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Les activités physiques et sportives doivent être encadrées par les personnes titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle dont la liste est fixée à l'annexe II-1 de l'article A 212 – 1 du code du sport.

Les personnes titulaires du titre professionnel Animateur loisirs tourisme ne peuvent pas encadrer contre rémunération une activité physique et sportive.

Ils peuvent proposer une activité physique dès lors que celle-ci :

- ne présente pas de risque spécifique
- revêt une finalité ludique, récréative et de détente
- ne développe pas de finalité pédagogique et d'acquisition de niveau technique
- ne propose pas de performance et de compétition
- n'est pas intensive
- permet l'échange collectif et la bonne humeur
- occasionne la découverte de nouvelles pratiques loisirs

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais

Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais

Assurer la logistique des animations loisirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	13/32

Compétences transversales de l'activité type

Adopter un comportement orienté vers l'autre
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	14/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des ressources du territoire, de l'établissement et de ses valeurs, adhérer et participer à la conception d'un projet d'animation ou d'un projet pédagogique, contribuer à l'élaboration d'un programme. Proposer des idées d'activités loisirs correspondant au projet d'animation, au projet pédagogique, voire à une offre commerciale en fonction de l'établissement et des attentes des différents publics identifiés. Concevoir un programme sur une période donnée en tenant compte des ressources humaines, du budget et des éventuels objectifs financiers. Combiner et adapter différentes formes d'activités dans le but de favoriser la découverte, de créer du lien, une ambiance, des souvenirs, une animation apportant une valeur ajoutée aux activités proposées.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans et hors établissement, en autonomie ou, selon la taille de l'établissement, sous la responsabilité d'un responsable d'animation ou d'un directeur. Elle nécessite de travailler en équipe, de mobiliser des outils informatiques ou numériques.

Critères de performance

Le projet et le programme d'animation sont en adéquation avec l'offre commerciale ou les valeurs de l'établissement.

Les animations proposées sont adaptées à la typologie et aux attentes de la clientèle.

Les animations proposées prennent en compte les ressources culturelles, touristiques, patrimoniales, humaines et de loisirs du territoire.

Les animations prennent en compte les équipements de l'établissement.

Les activités du programme prennent en compte les budgets et les éventuels objectifs financiers.

Les activités du programme sont variées en genre et en durée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Comprendre un projet d'établissement.

Prendre en compte les orientations stratégiques et de développement d'un établissement.

Analyser les potentialités touristiques d'un territoire.

Participer à l'élaboration d'un projet d'animation.

Participer à l'élaboration d'un programme d'animation.

Imaginer des nouvelles activités, les formaliser par écrit et argumenter ses propositions.

Adapter et améliorer en permanence ses propositions d'animations en fonction du public cible.

Rechercher des idées d'activités et d'animation et tester leur mise en œuvre.

Mobiliser des outils de créativité.

Utiliser les outils numériques, bureautiques et multimédias.

Calibrer une activité sur la durée à proximité et en dehors de l'établissement.

Travailler en équipe.

Travailler en autonomie.

Organiser et exploiter sa veille métier.

S'adapter aux spécificités de la clientèle.

Adopter et développer une démarche de Responsabilité Sociale et Professionnelle (handicap et non-discrimination).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	15/32

Connaissances des acteurs et infrastructures du territoire touristique et associatif (professionnels, socio professionnels, institutionnels).

Connaissance de l'offre touristique et de loisirs du territoire.

Connaissances des caractéristiques des publics (Individu, groupe, famille, enfant, adolescent, adulte, sénior, personne âgée, personne en situation de handicap).

Connaissances du potentiel des structures touristiques lié au secteur de l'animation.

Connaissances culturelles de base sur les activités ludiques.

Connaissances réglementaires sur les activités culturelles et sportives.

Connaissances du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Connaissances des techniques d'animation (projet, programme, activités).

Connaissances générales des approches pédagogiques des activités ludiques, culturelles et sportives.

Connaissance des typologies clients.

Connaissance des différents types de handicap et des besoins particuliers des personnes en situation de handicap.

Connaissance des principaux acteurs du secteur du handicap et de la définition de « l'accessibilité universelle et conception universelle ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	16/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Créer des animations loisirs pour différents publics

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du projet et du programme d'animation et afin de susciter l'intérêt, l'adhésion et la participation des personnes, créer des animations pour différents publics en fonction des attentes et des contraintes identifiées. Définir les objectifs de l'animation au regard du projet (découverte, socialisation, coopération, compétition...). Imaginer une animation à partir d'expériences, de recherches documentaires ou de terrain, de séances de créativité. Préparer des contenus (règles, scénario...), des supports, des décors. Rédiger une fiche activité en précisant les démarches, les situations d'animation, les besoins en matériels, les consignes de sécurité... en tenant compte d'un budget, d'une durée et d'un lieu.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans et hors établissement, en autonomie ou, selon la taille de l'établissement, sous la responsabilité d'un responsable d'animation ou d'un directeur. Elle nécessite de travailler en équipe, de mobiliser des outils informatiques, numériques, des équipements et matériels d'animation. Elle se réalise en amont et pendant la saison touristique.

Critères de performance

L'animation est adaptée à la typologie du ou des publics et aux attentes de la clientèle.
Les objectifs de l'animation sont identifiés.
La fiche activité précise les démarches, les situations, les besoins et les consignes de sécurité.
La durée de l'animation est prévue et respectée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Comprendre le projet d'établissement, le projet d'animation ou le projet pédagogique.
Analyser les tendances de la demande en termes d'animation.
Imaginer des activités à partir d'expériences, de recherches et de séances de créativité.
Adapter une animation au territoire et à la culture locale.
Analyser les attentes des différents publics en fonction des motivations, de la typologie, des situations de handicap...
Concevoir une activité de loisirs (contenu, moyens matériel et humain, coût) en fonction des publics et des objectifs.
Réaliser ou adapter un jeu en documentant les réponses.
Concevoir un itinéraire pour une animation découverte.
Réaliser ou adapter un scénario de spectacle ou d'animation.
Réaliser ou adapter un décor.
Réaliser une fiche de suivi de sonorisation ou d'éclairage.
Établir les feuilles de marque des concours et tournois.
Rédiger une règle de jeu.
Définir les règles et consignes de sécurité à mettre en œuvre pour une activité.
Tester et évaluer les animations proposées.
Adapter et améliorer en permanence les animations en fonction du public cible.
Mobiliser des outils de créativité.

Utiliser les outils numériques, bureautiques et multimédias.
Calibrer une activité sur la durée au sein et à proximité de l'établissement.

Travailler en équipe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	17/32

Connaissances des acteurs et infrastructures du territoire touristique et associatif (professionnels, socio professionnels, institutionnels).

Connaissance de l'offre touristique et de loisirs du territoire.

Connaissances des caractéristiques des publics (Individu, groupe, famille, enfant, adolescent, adulte, sénior, personne âgée, personne en situation de handicap).

Connaissances de base du développement de l'enfant.

Connaissances du potentiel des structures touristiques lié au secteur de l'animation.

Connaissances culturelles de base sur les activités ludiques.

Connaissances réglementaires sur les activités culturelles, physiques et sportives.

Connaissances du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs.

Connaissances des valeurs de la république et de la laïcité.

Connaissances des techniques d'animation (projet, programme, activités).

Connaissances générales des approches pédagogiques des activités ludiques, culturelles et sportives.

Connaissances des outils de créativité.

Connaissances de méthodes d'organisation exhaustives par des tableaux.

Connaissances en anglais niveau B1 du CECRL (syntaxe, grammaire, vocabulaire).

Connaissance des différents types de handicap et des besoins particuliers des personnes en situation de handicap.

Connaissance des principaux acteurs du secteur handicap et de la définition de « l'accessibilité universelle et conception universelle ».

Connaissance des techniques de communication et de comportement adaptées aux éventuels besoins d'une personne handicapée, à l'oral et à l'écrit.

Connaissance des logiciels de transcription automatiques et notamment de leur utilisation avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	18/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du programme des animations de l'établissement et de sa politique de communication, promouvoir les animations en français ou en anglais. Réaliser des contenus de promotion d'activités (affiches, clips vidéo, montage photos, messages...) adaptés aux publics cibles. Informer directement les clients sur le programme lors d'un cocktail de bienvenue, d'une annonce générale, d'une animation. Diffuser des informations via différents supports (affichages, site Internet, blog, mail, SMS, réseaux sociaux) pour susciter la participation du public et dans le respect du cadre légal.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe, en dehors et dans l'établissement, dans un espace équipé d'un ordinateur avec logiciel de traitement vidéo et photo et d'une connexion internet, de tablette numérique, d'application numérique, de matériel utile à la conception de supports physiques. Elle se réalise en amont et pendant la saison touristique sur l'ensemble des espaces d'information, d'accueil et lieux d'animations de la structure.

Critères de performance

Les supports de communication réalisés sont conformes à la politique de communication de la structure.
Le contenu des supports de promotion valorise le programme d'animations.
Le support de communication est conforme aux droits de diffusion.
Le format et le contenu sont adaptés aux modes de diffusion.
Les informations données en anglais sont adaptées au public anglophone.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Coordonner la promotion avec des prestataires et les autres services.
Gérer un rétro planning de promotion.
Utiliser différents logiciels de présentation graphique.
Classer, ordonner des médias.
Réaliser des supports adaptés à la promotion.
Réaliser une affiche, un affichage.
Valoriser une présentation graphique.
Utiliser la charte graphique de l'établissement.
Utiliser les réseaux sociaux comme outil de diffusion.
Écrire pour le web, les réseaux sociaux et applications.
Annoncer des activités au microphone.
Mettre en valeur une activité.

Gérer son temps et ses priorités
Travailler en autonomie
Travailler en équipe

Créer les conditions de participation du public.
Véhiculer une bonne humeur constante.

Connaissances des systèmes d'informations touristiques.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	19/32

Connaissances des pratiques des réseaux sociaux (suivi des avis, e-réputation, fonctionnalités...).
 Connaissances sur la réglementation et la sécurité des données de l'entreprise et des réseaux sociaux.
 Connaissances de la législation sur le droit à l'image, le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.
 Connaissances des règles de diffusion et de signalisation de l'affichage.
 Connaissances des modes de conversion des formats audio, vidéo et numérique.
 Connaissances des techniques de classement et de sécurisation des données.
 Connaissances des typologies de clientèle.
 Connaissance des différents types de handicap et des besoins particuliers des personnes en situation de handicap.
 Connaissance de la législation, des principaux acteurs et de la définition de « l'accessibilité universelle et conception universelle ».
 Connaissance des techniques de communication et de comportement adaptées aux éventuels besoins d'une personne handicapée, à l'oral et à l'écrit.
 Connaissance des logiciels de transcription automatiques et notamment de leur utilisation avec les personnes en situation de handicap.
 Connaissances des techniques de communication.
 Connaissances en anglais (orthographe, grammaire, syntaxe) au niveau B1 du CECR.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	20/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction du programme d'animation et afin de répondre aux besoins de détente, de divertissement, de découverte, de dépense physique ou de convivialité du public, préparer et installer une animation avant l'heure prévue (matériels, décors...). Accueillir les participants, leur communiquer des informations sur le déroulement, les règles éventuelles, les consignes à respecter. Animer l'activité, y compris en anglais, selon le déroulement prévu et en l'adaptant au public présent. Favoriser la participation du public par l'interactivité et la sollicitation individuelle ou collective. Évaluer les résultats.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul, en équipe ou avec des prestataires au sein de l'établissement sur les différents espaces et équipements d'animation. Certaines activités prévues avec un public requièrent des déplacements à l'extérieur de l'établissement. L'animateur loisir tourisme évolue dans un environnement dans lequel il doit prendre en compte certains paramètres (météorologie, sécurité des personnes, nuisance sonore ...).

Critères de performance

L'animation répond aux besoins identifiés des publics.
Les informations en anglais sont adaptées au public anglophone.
L'animation est sécurisée.
Les informations sur le déroulement et les règles éventuelles sont transmises.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Préparer la logistique d'une animation.
Accueillir et informer le public d'une animation.
Animer une activité physique.
Animer une activité découverte.
Animer une activité ludique, de divertissement, un jeu.
Animer un moment festif.
Gérer le déroulement de l'activité et maintenir l'ambiance.
Adapter l'activité aux spécificités du public (âge, profil, motivations, handicap...).
Utiliser les techniques d'animation, y compris au microphone.
Mobiliser les expressions du langage (intonations, appui gestuel, humour).
Mobiliser des pratiques artistiques (chant, danse, arts du cirque).
Utiliser les techniques d'interactivité et de sollicitation des publics.
Valoriser les publics lors des animations.
Donner et faire respecter des consignes de sécurité.
Clôturer une animation, prendre congé d'un public.
Évaluer une animation.
Prévenir les secours et apporter les premiers soins en cas d'incident et/ou accident (PSC 1).

Gérer son temps et ses priorités
Travailler en autonomie

Travailler en équipe

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	21/32

Connaissance de l'offre touristique et de loisirs de son territoire.
 Connaissances des caractéristiques de la clientèle touristique.
 Connaissances de la réglementation liée à l'accueil de différents publics.
 Connaissances réglementaires sur les activités ludiques, culturelles, physiques et sportives.
 Connaissances des techniques d'animation.
 Connaissances des risques liés aux conduites addictives et aux comportements déviants des mineurs.
 Connaissance des techniques d'accompagnement de groupes.
 Connaissance de la réglementation du tourisme et des transports.
 Connaissances en anglais (orthographe, grammaire, syntaxe) au niveau B1 du CECR.
 Connaissances correspondant au niveau PSC 1 en secourisme.
 Connaissance de la législation, des principaux acteurs et de la définition de « l'accessibilité universelle et conception universelle ».
 Connaissance des techniques de communication et de comportement adaptées aux éventuels besoins d'une personne handicapée, à l'oral et à l'écrit.
 Connaissance des logiciels de transcription automatiques et notamment de leur utilisation avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	22/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du programme des animations de soirées et afin de répondre aux besoins de détente, de dépense physique, de divertissement, de découverte ou de convivialité des clients, préparer et installer une soirée. Participer à une animation collective (soirée thématique, repas festif, spectacle...) en coordonnant sa contribution avec celle des autres membres de l'équipe. Assurer éventuellement un support technique (sonorisation, éclairage, régies...). Animer une soirée en annonçant les événements y compris en anglais. Organiser les activités en sollicitant la participation du public, en endossant le rôle de meneur, de modérateur, d'arbitre, en créant et en maintenant l'ambiance souhaitée. Évaluer l'animation et la satisfaction des publics.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul, en équipe ou avec des prestataires au sein de l'établissement sur les différents espaces scéniques et équipements d'animations de soirées (éclairage, sonorisation, éléments de décor...). L'animateur loisir tourisme peut évoluer dans un environnement dans lequel il doit prendre en compte certains paramètres (météorologie, sécurité des personnes, nuisances sonores locales ...).

Critères de performance

Les animations et spectacles de soirées tiennent compte des différents publics.
Les animations et spectacles de soirées sont cohérents avec le programme d'animation.
L'animation est valorisée par des techniques scéniques et des éléments de décor.
Les animations et spectacles de soirées sont adaptés à la clientèle anglophone.
Les règles de sécurité liées aux espaces et les procédures de secours et d'assistance aux personnes sont appliquées.
La participation du public est sollicitée et valorisée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Comprendre un projet et un programme d'animation.
Analyser la fiche de lecture d'un scénario de spectacle.
Annoncer au microphone une animation de soirée.
Se maquiller et se costumer pour un spectacle ou une animation de soirée.
Apprendre et jouer un rôle pour un spectacle.
Mobiliser les différentes techniques de répétition et de filage.
Mobiliser différentes pratiques artistiques (instrument, danse, chant, arts du cirque).
Mettre en place un décor en sécurité.
Utiliser du matériel de sonorisation.
Utiliser du matériel d'éclairage.
Établir la conduite d'un plan feu.
Animer une soirée jeux ou festive.
Animer une soirée dansante.
Animer une soirée d'activité physique.
Animer une soirée découverte.
Animer des séances de préparation d'un spectacle client.
Dynamiser un auditoire.
Participer à l'organisation d'un repas ou apéritif collectif.
Prévenir les secours et apporter les premiers soins en cas d'incident et/ou accident (PSC 1).
Adapter l'activité aux spécificités du public et du lieu (âge, profil, motivations, handicap...)
Clôturer une soirée, prendre congé d'un public.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	23/32

Mesurer la satisfaction client.

Gérer son temps et ses priorités

Travailler en autonomie

Travailler en équipe

Connaissance de l'offre d'animation de soirées et de spectacles locales.

Connaissances des caractéristiques de la clientèle touristique.

Connaissances des techniques d'animation de soirées et de spectacles.

Connaissances en technique d'animation microphonique et des jeux.

Connaissances sur la culture du spectacle vivant.

Connaissances de la réglementation des soirées spectacles.

Connaissances des risques liés aux conduites addictives et aux comportements déviants des mineurs.

Connaissances de bases sur les courants musicaux.

Connaissances de base en techniques scéniques et improvisation.

Connaissances de base en chorégraphie et chant.

Connaissances en anglais (orthographe, grammaire, syntaxe) au niveau B1 du CECR.

Connaissances correspondant au niveau PSC 1 en secourisme.

Connaissance des principaux acteurs du secteur handicap et de la définition de « l'accessibilité universelle et conception universelle ».

Connaissance des techniques de communication et de comportement adaptées aux éventuels besoins d'une personne handicapée, à l'oral et à l'écrit.

Connaissance des logiciels de transcription automatiques et notamment de leur utilisation avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	24/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Assurer la logistique des animations loisirs

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du programme d'animations journées et soirées et du budget d'investissement et de fonctionnement de l'établissement, participer à la gestion des achats (équipements et matériels) et à la commande des prestations externes. Monter une régie son, lumière automatisée ou vidéo mobile en intérieur ou en extérieur et assurer les réglages scéniques, Effectuer de petites réparations ou faire appel à des spécialistes pour des réparations plus importantes. Entreposer et entretenir le matériel afin d'assurer une qualité de prestation continue tout au long de la saison touristique.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en coordination avec l'équipe d'animation, avec un service d'entretien ou avec des prestataires externes. L'animateur loisir tourisme doit prendre en compte les paramètres météorologiques, de sécurité des personnes et du matériel.

Critères de performance

Le budget des animations est respecté.

L'implantation de régies son, lumière et vidéo répond aux contraintes extérieures, techniques et sécuritaires.

Les réglages des régies sont adaptés à l'animation.

Le rangement du petit matériel est organisé et sécurisé.

L'entretien du petit matériel est suivi.

Les installations sont opérationnelles pour l'animation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Participer à la préparation et au suivi des budgets d'investissement et de fonctionnement.

Demander des devis de matériels d'animation en investissement et en fonctionnement.

Prendre contact et participer à la gestion des prestataires extérieurs (artistes, intervenants soirées, ...).

Créer et décorer les lieux selon le type ou le thème de l'animation.

Réaliser des décors et fonds de scène rapides liés au thème de l'animation.

Préparer l'aménagement et l'agencement des espaces d'animation (accueil public, scène, ...).

Monter les régies son, lumière et vidéo et vérifier le bon fonctionnement des matériels.

Réparer les petites pannes et réparations des régies son, lumière et vidéo.

Entreposer et ranger le matériel en toute sécurité.

Gérer son temps et ses priorités

Travailler en autonomie

Organiser et exploiter sa veille métier sur les équipements et matériels d'animation.

Travailler en équipe

Avoir des notions de budgets d'investissement et de fonctionnement.

Avoir des notions d'amortissement des équipements et du matériel.

Connaissances du marché des fournisseurs et des matériels d'animations, son, lumière et vidéo

Connaissances des tendances et nouveautés en son, lumière et vidéo.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	25/32

Connaissances de bases en électricité (puissance, intensité ...) et du mariage son-lumière.
Connaissances des montages des structures et des régies son, lumière et vidéo pour spectacles.
Connaissances de la connectique, son, lumière et vidéo.
Connaissances des petites pannes et réparations en son, lumière et vidéo.
Connaissances de base en soudure de connectique son, lumière et vidéo.
Connaissances en décoration, effets visuels de spectacles.
Connaissances des bases d'agencement et d'aménagement de décors pour soirées et spectacles.
Connaissances des obligations et de la législation d'organisateur de spectacles.
Connaissances des droits d'auteurs et des déclarations (SACEM, SACD, ...).
Connaissances des mesures de sécurité de salles de spectacles, d'animations sportives et de piscines.
Connaissances des cachets, contrats et déclarations d'artistes pour spectacles.
Connaissances des déclarations concernant les établissements d'événements pour grand public (feu d'artifice, marchés du terroir, marchés nocturnes, ...).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	26/32

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Adopter un comportement orienté vers l'autre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans un contexte lié à une prestation touristique, mobiliser une posture de service, engager en continu une attitude ouverte et positive, instaurer une relation de confiance avec les personnes rencontrées (visiteurs, clients, professionnels et institutionnels), anticiper leurs besoins pour répondre au mieux à leurs demandes.

Critères de performance

L'attitude est conforme aux standards de l'entreprise.
L'attitude est ouverte et positive en continu.
Les besoins des personnes sont identifiés.
Les réponses apportées sont en adéquation avec les demandes.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans des contextes professionnels touristiques divers, mettre en œuvre des mesures de prévention des risques à sa disposition pour accueillir, informer, orienter des visiteurs dans de bonnes conditions. En cas de danger, appliquer une ou des procédures établies et donner l'alerte aux personnes compétentes et habilitées.

Critères de performance

Les mesures de prévention des risques sont mises en œuvre.
Les procédures sont appliquées.
L'alerte est donnée systématiquement aux personnes concernées.

Apprendre en continu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Développer et actualiser ses connaissances et savoir-faire en consultant régulièrement la presse professionnelle sous forme papier ou numérique (newsletters, flux RSS) et les réseaux sociaux professionnels. Participer à des salons professionnels, réunions de travail sur les évolutions sociétales en termes de consommation touristique et de loisirs.

Critères de performance

Les sources fiables de la veille professionnelle sont identifiées.
La recherche d'informations sur Internet est efficace.
Les informations relatives aux nouveautés techniques, technologiques et professionnelles sont transmises aux prestataires et aux membres de l'équipe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	27/32

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	29/32

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ALT	REAC	TP-01323	03	13/02/2024	13/02/2024	30/32

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Animateur loisir tourisme

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	1/28

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Animateur loisir tourisme

Sigle du titre professionnel : ALT

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 334t - Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement-

Code(s) ROME : G1202

Formacode : 42623

Date de l'arrêté : 19/12/2023

Date de parution au JO de l'arrêté : 25/01/2024

Date d'effet de l'arrêté : 29/05/2024

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel ALT

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	3/28

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Créer des animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais Assurer la logistique des animations loisirs	01 h 00 min	Le candidat réalise un dossier présentant la conception, la promotion et la mise en œuvre d'animations touristiques. Pendant 45 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente et commente : <ul style="list-style-type: none"> • Sa participation à la programmation, à la conception et à la promotion d'animations touristiques en français et en anglais (10 minutes) • Les 3 vidéos réalisées (20 minutes) • La logistique, les procédures et les supports d'animation utilisés pour lors des 3 situations présentées en vidéo (15 minutes) Pendant 15 minutes : <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat fait une démonstration de l'animation qu'il a proposé dans son dossier.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Créer des animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais Assurer la logistique des animations loisirs	00 h 35 min	Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du dossier et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension du métier et de son contexte d'exercice par le candidat.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session :

Le candidat réalise un dossier présentant la conception, la promotion et la mise en œuvre d'animations touristiques.

Contenu du dossier

Le dossier comprend :

- Un diaporama ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	4/28

- Trois vidéos ;
- Un document présentant la logistique et les procédures d'installation, des contenus et supports d'animation ;
- La description d'une situation d'animation journée que le candidat jouera lors de sa présentation orale.

Pour chacune de ces présentations, le candidat précise le contexte de mise en œuvre et le public cible.

Le diaporama présente :

- Le contexte général (la ou les structures, sites, lieux touristiques et de loisirs) ;
- Un projet et un programme d'animation et l'intégration des animations conçues et/ou animées par le candidat ;
- La description d'une situation d'animation en journée conçue par le candidat et qui sera mise en situation avec le jury ;
- L'intégration d'une vidéo d'animation en journée sous format vidéo ;
- L'intégration de deux vidéos d'animations en soirée sous format vidéo. Une des animations de soirée est conçue par le candidat ;
- La présentation des outils techniques et numériques utilisés pour réaliser les supports de promotion (logiciels PAO, montage vidéo...) ;
- Les supports de promotion des animations proposées, en français et en anglais.

Les vidéos, de 3 à 5 minutes chacune, comprennent :

- 1 vidéo dans laquelle le candidat est en situation réelle d'une animation de journée, avec un public et couvrant une dominante (culturelle, physique, festive...)
- 2 vidéos dans lesquelles le candidat est en situation réelle sur 2 animations de soirée avec un public et couvrant différents formats (spectacle, karaoké, jeu apéro...)

Le document sous format texte et photos présente :

- La logistique mise en place pour les animations de journée et de soirée présentées dans les vidéos (équipements, matériels...)
- Les procédures d'installation explicitées (configurations, étapes chronologiques d'installation...)
- Des supports d'animation (scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, décor, supports ludiques...).

La description de la situation d'animation comprend :

- La situation qui sera jouée par le candidat (jeu, activité) ;
- Les supports utilisés.

Présentation orale du dossier

- Le candidat présente et commente le diaporama décrivant le projet et le programme des animations (10 minutes).
- Le candidat présente et commente les trois vidéos (20 minutes).
- Le candidat présente le document avec texte et photos des 3 autres animations (15 minutes).
- Le candidat fait la démonstration d'une animation de journée en situation réelle face au jury en le mobilisant comme public et en utilisant les supports créés pour cette animation. Cette animation se déroule en français (15 minutes).

Pour ces quatre présentations, le candidat rappelle le contexte de mise en œuvre, les publics visés, la logistique mise en œuvre, les procédures d'installation. Il explicite les choix de contenus et de supports.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	5/28

Une présentation sur les 3 se fait en anglais. Les supports doivent également être rédigés en anglais (niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues étrangères).

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour le candidat en VAE, le dossier présentant la conception et la mise en œuvre d'une prestation d'animation se base sur son expérience. Il peut inclure des expériences dans plusieurs contextes professionnels ou bénévoles.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	6/28

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique					
Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics	<p>Le projet et le programme d'animation sont en adéquation avec l'offre commerciale ou les valeurs de l'établissement.</p> <p>Les animations proposées sont adaptées à la typologie et aux attentes de la clientèle.</p> <p>Les animations proposées prennent en compte les ressources culturelles, touristiques, patrimoniales, humaines et de loisirs du territoire.</p> <p>Les animations prennent en compte les équipements de l'établissement.</p> <p>Les activités du programme prennent en compte les budgets et les éventuels objectifs financiers.</p> <p>Les activités du programme sont variées en genre et en durée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer des animations loisirs pour différents publics	<p>L'animation est adaptée à la typologie du ou des publics et aux attentes de la clientèle.</p> <p>Les objectifs de l'animation sont identifiés.</p> <p>La fiche activité précise les démarches, les situations, les besoins et les consignes de sécurité.</p> <p>La durée de l'animation est prévue et respectée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais	<p>Les supports de communication réalisés sont conformes à la politique de communication de la structure.</p> <p>Le contenu des supports de promotion valorise le programme d'animations.</p> <p>Le support de communication est conforme aux droits de diffusion.</p> <p>Le format et le contenu sont adaptés aux modes de diffusion.</p> <p>Les informations données en anglais sont adaptées au public anglophone.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	7/28

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique					
Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais	L'animation répond aux besoins identifiés des publics. Les informations en anglais sont adaptées au public anglophone. L'animation est sécurisée. Les informations sur le déroulement et les règles éventuelles sont transmises.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais	Les animations et spectacles de soirées tiennent compte des différents publics. Les animations et spectacles de soirées sont cohérents avec le programme d'animation. L'animation est valorisée par des techniques scéniques et des éléments de décor. Les animations et spectacles de soirées sont adaptés à la clientèle anglophone. Les règles de sécurité liées aux espaces et les procédures de secours et d'assistance aux personnes sont appliquées. La participation du public est sollicitée et valorisée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la logistique des animations loisirs	Le budget des animations est respecté. L'implantation de régies son, lumière et vidéo répond aux contraintes extérieures, techniques et sécuritaires. Les réglages des régies sont adaptés à l'animation. Le rangement du petit matériel est organisé et sécurisé. L'entretien du petit matériel est suivi. Les installations sont opérationnelles pour l'animation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	8/28

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Adopter un comportement orienté vers l'autre	Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais
	Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais
	Assurer la logistique des animations loisirs
	Créer des animations loisirs pour différents publics
	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
	Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais
Respecter des règles et des procédures	Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais
	Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais
	Assurer la logistique des animations loisirs
	Créer des animations loisirs pour différents publics
	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
	Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais
Apprendre en continu	Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais
	Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais
	Assurer la logistique des animations loisirs
	Créer des animations loisirs pour différents publics
	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
	Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ALT

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	9/28

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet, au niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues)

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	10/28

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Animateur loisir tourisme

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	11/28

CCP

Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Créer des animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais	00 h 40 min	Le candidat réalise un dossier présentant sa participation à la conception et à la promotion d'animations touristiques. A l'aide d'un diaporama, le candidat présente : <ul style="list-style-type: none"> • sa participation à la programmation et la promotion d'animations touristiques. (20 minutes) • la conception d'une animation.(20 minutes)
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Créer des animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du dossier et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	13/28

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

En amont de la session, le candidat réalise un dossier présentant la conception et la promotion d'animations touristiques.

Contenu du dossier

Le dossier comprend deux diaporamas, des contenus et supports d'animation.

Le premier diaporama présente :

- Le contexte d'un programme d'animation et de sa clientèle ;
- Un projet et un programme d'animation et l'intégration des animations conçues par le candidat ;
- 3 animations en journée avec différentes dominantes (culturelle, physique, festive...) et 3 animations en soirée ;
- Des outils techniques utilisés pour réaliser les supports de promotion ;
- Les supports de promotion des animations proposées, en français et en anglais.

Le deuxième diaporama présente :

- Le contexte d'une animation conçue par le candidat ;
- La conception de l'animation (de l'idée à la réalisation). Les contenus et supports d'animation sont montrés.
- Scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, fiche technique, décor, supports ludiques...

Présentation orale du dossier

Le candidat commente le premier diaporama (20 minutes).

Le candidat commente le deuxième diaporama (20 minutes)

Il fait la démonstration de l'utilisation de ses supports d'animation (Scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, décor, supports ludiques...).

Une partie des supports de promotion doivent être rédigés en anglais et doivent être exposés oralement en anglais (niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues : B1 CECRL).

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	14/28

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve. Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet (niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues)

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	15/28

CCP

Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais Assurer la logistique des animations loisirs	00 h 40 min	Le candidat réalise un dossier présentant la mise en œuvre d'animations touristiques À l'aide d'un diaporama, le candidat : <ul style="list-style-type: none">Présente sa participation à une animation de journée et deux animations de soirée pour un public. (15 minutes)Présente La logistique, les procédures et les supports d'animation utilisés pour lors des 3 situations présentées en vidéo (10 minutes)Réalise la démonstration d'une animation de journée pour un public face au jury. (15 minutes)
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais Assurer la logistique des animations loisirs	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du projet global et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	17/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat réalise un dossier présentant la mise en œuvre d'animations touristiques.

Contenu du dossier

Le dossier comprend :

- Un diaporama ;
- Trois vidéos ;
- Un document présentant la logistique et les procédures d'installation, des contenus et supports d'animation ;
- La description d'une situation d'animation journée que le candidat jouera lors de sa présentation orale.

Pour chacune de ces présentations, le candidat précise le contexte de mise en œuvre et le public cible.

Le diaporama présente :

- Le contexte général (la ou les structures, sites, lieux touristiques et de loisirs)
- La description d'une situation d'animation en journée conçue par le candidat et qui sera mise en situation avec le jury ;
- L'intégration d'une vidéo d'animation en journée sous format vidéo ;
- L'intégration de deux vidéos d'animations en soirée sous format vidéo. Une des animations de soirée est conçue par le candidat.

Les vidéos, de 3 à 5 minutes chacune comprennent :

- 1 vidéo dans laquelle le candidat est en situation réelle d'une animation de journée, avec un public et couvrant une dominante (culturelle, physique, festive...)
- 2 vidéos dans lesquelles le candidat est en situation réelle sur 2 animations de soirée avec un public et couvrant différents formats (spectacle, karaoké, jeu apéro...).

Le document sous format texte et photos présente :

- La logistique mise en place pour les animations de journée et de soirée présentées dans les vidéos (équipements, matériels...)
- Les procédures d'installation explicitées (configurations, étapes chronologiques d'installation...)
- Des supports d'animation (scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, décor, supports ludiques...).

Présentation orale du dossier

- Le candidat présente et commente les trois vidéos (20 minutes).
- Le candidat présente le document avec texte et photos des 3 animations (15 minutes).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	18/28

- Le candidat fait la démonstration d'une animation de journée en situation réelle face au jury en le mobilisant comme public et en utilisant les supports créés pour cette animation. Cette animation se déroule en français (15 minutes).

La présentation se déroule en anglais pour l'une des animations vidéo. L'ensemble des supports sont également rédigés en anglais (niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues étrangères : B1 CECRL).

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation. Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet (niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues)

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	19/28

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Animateur loisir tourisme

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Un local équipé au minimum d'une table et de trois chaises. Le local doit posséder un espace libre avec une table pour pouvoir déposer des supports et contenus d'animation	Locaux équipés d'une connexion internet et de prises électriques répondant aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local équipé au minimum d'une table et trois chaises	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	21/28

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Ordinateur connecté à internet avec logiciel permettant de lire des diaporamas et carte son	1	Sans objet
	1	Vidéoprojecteur	1	Sans objet
	1	Ecran pour vidéoprojecteur	1	Sans objet
	1	Paire d'enceintes pour ordinateur	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	22/28

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Animateur loisir tourisme est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Animateur loisir tourisme Arrêté du 25/02/2019		Animateur loisir tourisme Arrêté du 19/12/2023	
CCP	Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique	CCP	Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
CCP	Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique	CCP	Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	23/28

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	03	25/01/2024	13/02/2024	25/28

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

